



22

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex

- siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : snu65@snuipp.fr
- site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année, je me syndique !

merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école

chers collègues,

PAI simplifié : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1941>

Suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU 65 en CAPD, un protocole de PAI simplifié est enfin parvenu dans les écoles. Il comble un vide et renvoie l'autorisation d'administration médicamenteuse ne relevant pas d'un PAI classique à la seule autorité compétente qui est le médecin scolaire. Cependant, nous avons alerté l'administration sur le fait que rien n'était dit dans ce PAI simplifié sur les enfants relevant de la PMI. A suivre donc.

Virus Ebola :

La circulaire rectorale arrivée dans les écoles n'est pas adaptée au 1er degré. Le SNUipp a demandé que des clarifications réalistes soient apportées par l'administration. Une note est en préparation avec le conseiller technique infirmier.

Poste Adapté : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1940>

Attention : La date limite de dépôt des demandes d'affectation sur un poste adapté de courte durée est fixée au jeudi 11 décembre 2014.

Nous vous encourageons à nous tenir au courant afin que nous puissions suivre au plus près votre demande.

Listes d'aptitude directeurs :

Les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeurs de 2 classes et plus doivent être retournées au plus tard le 2 janvier 2015.

La circulaire comporte quelques erreurs et une version corrigée sera envoyée aux écoles dans les jours qui viennent.

Le SNUipp met à disposition des candidats des documents pour préparer l'entretien. N'hésitez pas à nous contacter si ça vous intéresse

Absentéisme : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1943>

Un décret vient de paraître au B.O redéfinissant le protocole à suivre en cas d'absentéisme d'un élève suite à l'abrogation du contrat de responsabilité parentale et des mesures de suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire

Retraite / Génération 1956 : Attention danger !!!

Merci de communiquer la fiche en P.J à tous les collègues de l'école **nés en 1956.**

Elle contient des informations de la plus haute importance pour eux !!!

Vous ne voudriez quand même pas que, par négligence, ils partent à la retraite avec une pension amputée de plusieurs dizaines d'euros !!! Alors faites leur passer l'information. Vous verrez, ils vous remercieront !!!

Aide au vote :

Vous avez jusqu'au jeudi 4 décembre 17 h pour voter.

Après chaque vote, n'oubliez pas d'imprimer votre preuve de vote.

Pendant la période de vote vous pouvez encore créer votre espace-électeur et récupérer votre identifiant de vote.

Si vous rencontrez des difficultés, le SNUipp-FSU 65 assurera des permanences :

- le vendredi 28 novembre de 9h à 20h
- le lundi 1er décembre de 9h à 20h
- le mardi 2 décembre de 9h à 20h
- le mercredi 3 décembre de 15h à 20h
- le jeudi 4 décembre de 9h à 17h.

Les collègues qui ne peuvent se déplacer pourront nous joindre par téléphone, nous les guiderons en ligne.

bien cordialement

Rosy bergé-Sarthou